Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

Tilly Seulles

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 4
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 5
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 7
2.1. Modalités de tarification 7
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 8
2.3. Recettes 9
3. Indicateurs de performance 10
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 10
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 10
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 12
4. Financement des investissements 13
4.1. Montants financiers 13
4.2. Etat de la dette du service 13
4.3. Amortissements 13
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 13
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 13
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 14
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 14
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 15

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Tilly-sur-Seulles
- Nom de l'entité de gestion: Budget annexe service assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☐	☒
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☐	☒
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Tilly-sur-Seulles
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 28/11/2018 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 1 720 habitants au 31/12/2021 (1 720 au 31/12/2020).

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 748 abonnés au 31/12/2021 (723 au 31/12/2020).

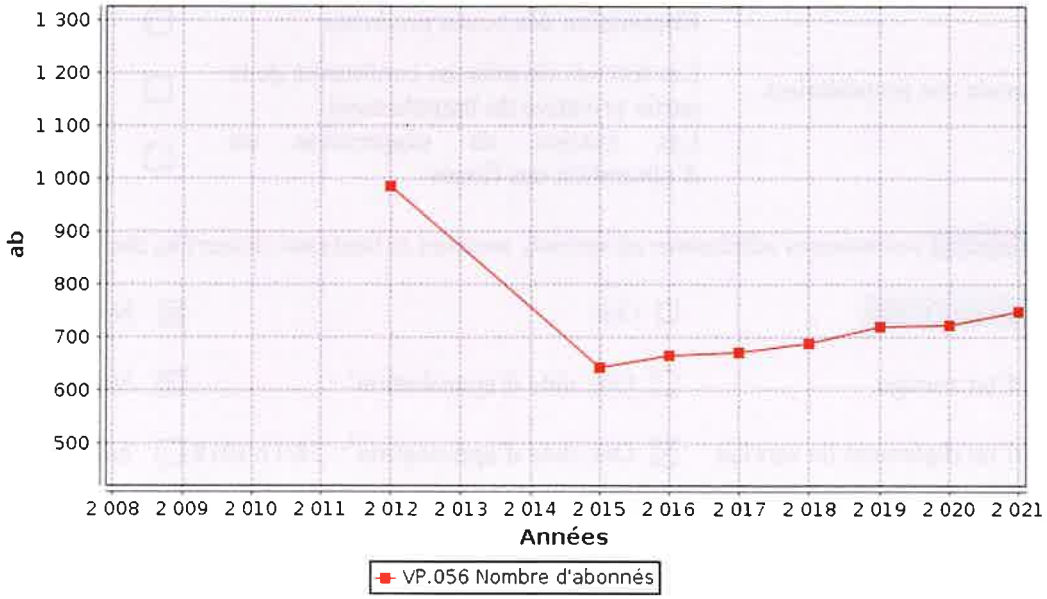
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Tilly-sur-Seulles	723	748		748	
Total	**723**	**748**		**748**	**3,5%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 768.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 57,32 abonnés/km) au 31/12/2021. (55,4 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,3 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,38 habitants/abonné au 31/12/2020).



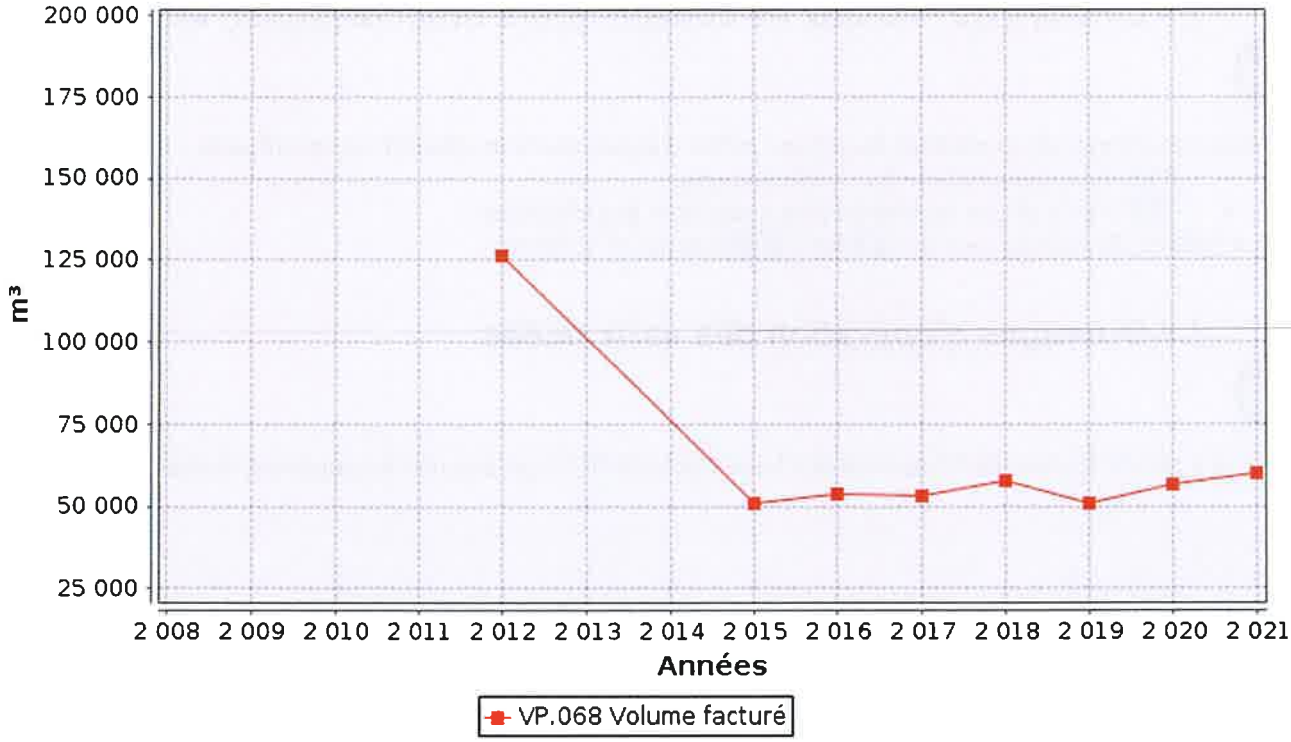
1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	56 573	59 861	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**56 573**	**59 861**	**5,8%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture
014-211406811-20220928-DELIB2022057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
STEP du SA Tilly Fontenay Bucéels	56 573	59 861	
Total des volumes exportés	**56 573**	**59 861**	**5.8 %**
Volumes importés depuis...	**Volumes importés durant l'exercice 2020 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2021 en m³**	**Variation en %**
Néant			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 14,8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 14,8 km (13,05 km au 31/12/2020).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 0 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	1 500 €	1 500 €

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,55 €/m³	1,55 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]		
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) Montant TTC	0,2035 €/m³	0,2035 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³
	Autre : _____	0 €/m³	0 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire : Part traitement SAUR TTC
Commentaire concernant la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte : Montant TTC

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 13/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 20/03/2014 effective à compter du 01/04/2014 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

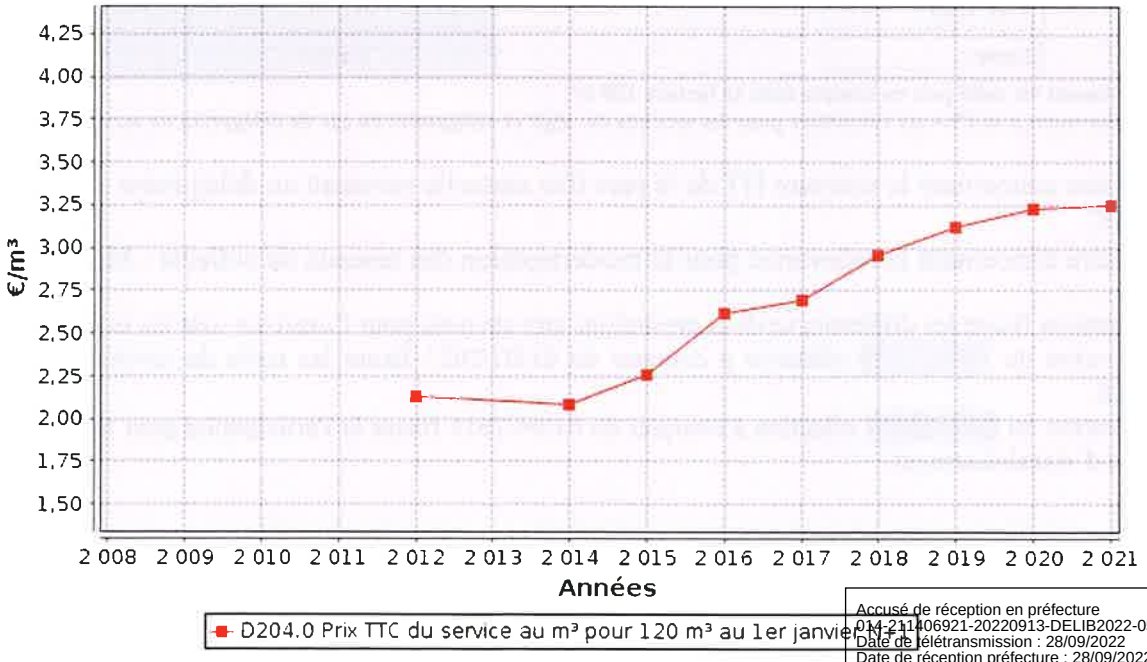
Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	186,00	186,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	226,00	226,00	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle (montant TTC)	54,30	55,23	1,7%
Part proportionnelle (montant TTC)	83,03	84,48	1,8%
Montant TTC de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	137,33	139,71	1,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) (montant TTC)	24,42	24,42	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	____%
Autre : _____	0,00	0,00	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	24,42	24,42	0%
Total	**387,75**	**390,13**	**0,6%**
Prix TTC au m³	**3,23**	**3,25**	**0,6%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Pas d'augmentation de tarifs en 2021

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	106 423.20	116 642.52	
Total recettes de facturation	106 423.20	116 642.52	+9.60 %
Recettes de raccordement	24 000.00	21 000.00	
Total autres recettes	24 000.00	21 000.00	-12.5 %
Total des recettes	130 423.20	137 642.52	+5.54 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 122 540 € (113 191 au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97,4% des 768 abonnés potentiels (97,31% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**85**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2021 (85 pour 2020).

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

5.5. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	9 537.40	672 306.07
Montants des subventions en €	0.00	117 000.00
Montants des contributions du budget général en €	0.00	0.00

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		256 104,97	240 934,51
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	15 170.46	15 170.46
	en intérêts	9 541.78	11 553.90

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 29 295.00 € (29 295.00 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection du réseau du centre bourg	25 141.18	650 000 € H.T.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu __0____ demandes d'abandon de créance et en a accordé ___0____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 720	1 720
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,23	3,25
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,31%	97,4%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Source : www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

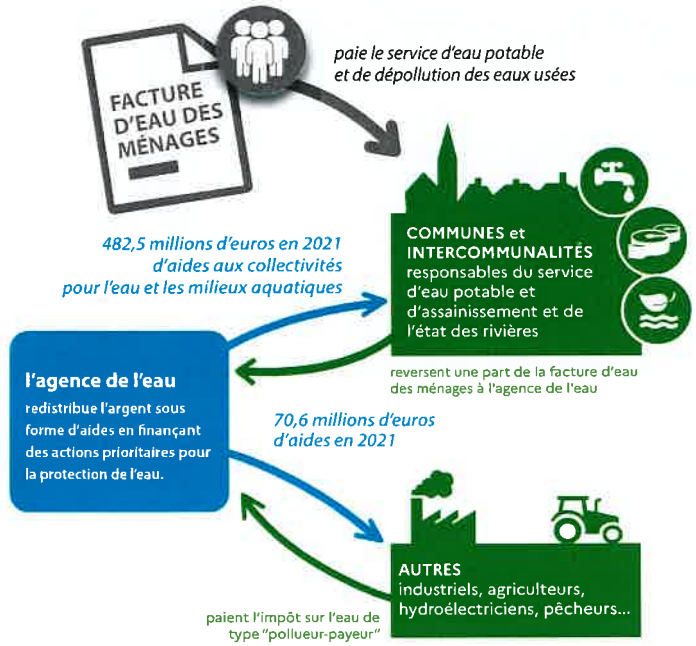
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance, plan financé par les crédits de l'Etat (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/accueil.html

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

0,11 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,80 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

77,60 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

7,51 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021

0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

2,72 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs

0,84 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

0,81 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

7,48 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*

4,90 € pour la dépollution industrielle

63,80 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

7,70 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021

9,90 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

2,20 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

7,80 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

3,80 € pour l'animation de la politique de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

Accusé de réception en préfecture
014-211400921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

* Source : agence de l'eau Seine-Normandie.

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

- NOMBRE DE BARRAGES OU SEUILS DES RIVIÈRES RENDUS FRANCHISSABLES POUR LES POISSONS ET LE TRANSFERT DES SÉDIMENTS : 165
- POURCENTAGE DES ACTIONS FINANCÉES CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : 55 %
- NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS : 355
- MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)* : 22,8
- NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS : 401
- NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS : 7 096
- NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE : 54
- MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 414

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées : parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité : moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITES, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment :

- végétaliser la ville ;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable ;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique ;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Chaîne d'intégrité du document :
26 9B D8 98 B7 7A 2E 80 C0 D9 5C EA FC 81 63 6A
Publié le : 28/09/2022
Par : COUILLARD Didier
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/8688

VOS INTERLOCUTEURS

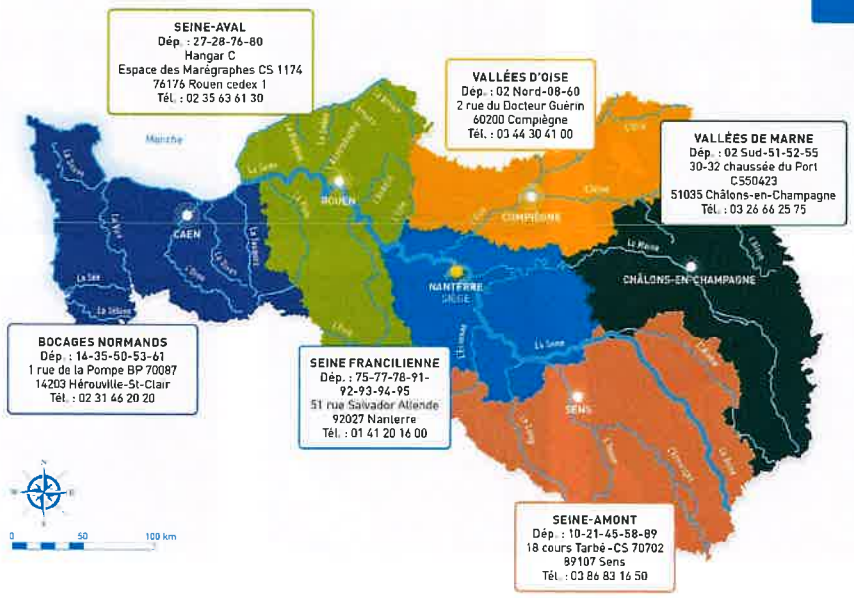
SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.





L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR
eau-seine-normandie.fr
@seine_normandie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Réalisation : AELB/AESN • avril 2022 • Imprim'vert sur papier PEFC™
Illustrations : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto



https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site **enimmersion-eau.fr**

Accusé de réception en préfecture
014-211406921-20220913-DELIB2022-057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022